



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument  
juridique sur les véhicules automatisés dans la circulation routière****Première session**Genève, 1<sup>er</sup> septembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la première session\* \*\***

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 à partir de 10 heures, dans la salle Tempus 2.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Examen d'un éventuel complément au règlement intérieur.
4. Programme de travail.
5. Organisation des réunions.
6. Questions diverses.
7. Adoption de la liste des décisions.
8. Prochaine session.

---

\* Par souci d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/356822>). Les versions traduites des documents officiels sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=VOqp19>. Les communications relatives à l'organisation de la session seront envoyées aux représentants dûment inscrits.

À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).



## II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

#### Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2021/1.

### 2. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts se fondera sur les documents ECE/EX/2/Rev.1 (Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE-ONU) et TRANS/WP.1/100/Add.1 (Mandat et Règlement intérieur du Groupe de travail sur la sécurité et la circulation routière (WP.1)) pour l'élection d'un président et de deux vice-présidents.

#### Document(s)

(ECE/EX/2/Rev.1 et TRANS/WP.1/100/Add.1).

### 3. Examen d'un éventuel complément au règlement intérieur

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être se poser la question de savoir si les documents ECE/EX/2/Rev.1 et TRANS/WP.1/100/Add.1 répondent à ses besoins ou s'ils doivent être complétés par d'autres dispositions.

Dans ce dernier cas, le projet de règlement intérieur sera établi par le secrétariat et examiné pendant la session. Il sera ensuite soumis par le secrétariat à la première session disponible du Forum mondial de la circulation routière.

Le projet ainsi examiné sera revu, traduit et présenté pour adoption officielle à la deuxième session du Groupe d'experts.

#### Document(s)

(ECE/EX/2/Rev.1 et TRANS/WP.1/100/Add.1).

### 4. Programme de travail

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute procéder à un échange de vues sur son plan de travail pour la période pour laquelle il a été établi, afin de définir clairement ses objectifs et ses activités, d'arrêter un calendrier de mise en œuvre conformément au paragraphe 3 b) du document ECE/EX/2/REV.1, ainsi que de déterminer la situation initiale, les étapes de travail et les résultats à soumettre au Forum mondial de la sécurité routière.

#### Document(s)

(ECE/TRANS/2021/6, annexe III).

### 5. Organisation des réunions

Le Groupe d'experts voudra bien noter qu'il tiendra au moins deux séances plénières officielles par année dans les locaux de la CEE à Genève.

#### Document(s)

(ECE/TRANS/2021/6, annexe III).

### 6. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra également s'entendre sur son propre mode de fonctionnement entre les sessions officielles.

Il souhaitera peut-être aussi examiner d'autres questions.

**7. Adoption de la liste des décisions**

Le secrétariat établira une liste de décisions au cours de la session. Cette liste sera approuvée par le Groupe d'experts.

**8. Prochaine session**

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir à Genève le 6 décembre 2021 (sous réserve d'un changement).

---